

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET PÉRIODE DE CONSULTATION ÉCRITE

1^{er} projet de résolution n°2026-08-404 pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné aux personnes intéressées par un projet de résolution concernant un projet PPCMOI en vertu du règlement 2022-1012:

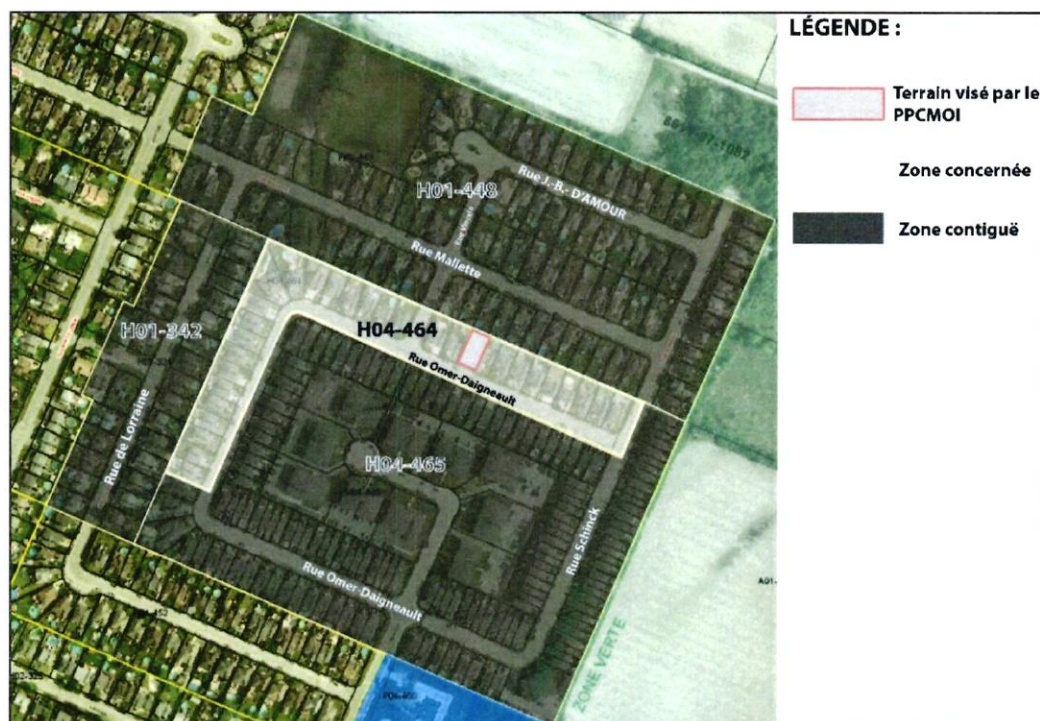
1. Que lors de la séance ordinaire tenue **le 11 août 2026**, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution numéro 2026-08-404 concernant une demande en vertu du règlement numéro 2022-1012 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Objets du projet de résolution :

Que le projet vise à autoriser un agrandissement résidentiel avec un rapport plancher-terrain (COS) de 65 %, alors que la grille de zonage H04-464 exige un maximum de 50 %. Les zones visées sont plus amplement décrites au tableau suivant :

Zone concernée :	H04-464
Zones contiguës :	H01-448, H01-324, H04-465
Endroit où se situe le site visé :	102, rue Omer-Daigneault Lot : 6 020 001

Que la zone concernée et les zones contiguës par ce projet de résolution sont également décrites au croquis joint au présent avis.



Que ce projet de résolution contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire des personnes habiles à voter.

2. Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le **mardi 15 septembre 2026 à 18 h** à la salle du conseil du centre communautaire et culturel, au 891 boulevard Saint-Jean-Baptiste, à Mercier. Au cours de cette assemblée, la mairesse ou une personne désignée expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.



Donné à Mercier, ce 3 septembre 2026

Denis Ferland, avocat

Greffier